

Centre de formation & CFA
des Compagnons du Tour de France

AGEN

CATALOGUE DE FORMATION

Edition 2026



Compagnons
du Tour de France
FÉDÉRATION COMPAGNONNIQUE

Table des matières

Formation sur mesure Couverture	3
Formation sur mesure zinguerie	5
Formation sur mesure charpente Maison ossature bois	7
Tarifs.....	9
Conditions générales de vente de la Fédération Compagnonnique Régionale d'AGEN	10

Les formations diplômantes dispensées sur le site de la Fédération Compagnonnique d'Agen sont accessibles depuis le site :

<https://compagnonsdutourdefrance.org/formations/recherche.html/>

- Accès aux formations par la Formation Continue
- Accès aux formations par l'Apprentissage

Formation sur mesure Couverture

Prérequis : Pratique de la couverture depuis un an dans son activité prof.

Accueil de l'apprenant

L'apprenant devra exécuter une évaluation dès son arrivée afin de pouvoir établir un diagnostic.

Programme

LES CARACTERISTIQUES DE LA TUILE A EMBOITEMENT	70H
1. Les supports	
2. Les pentes	
3 Le pureau et l'échantillonnage des ournes	Pose de
4 l'écran HPV et des contre-lattes	
5. Evaluation sommative.	
LES OUVRAGES DE COUPES ET DE RACCORDS	105H
1. Les égouts	
2. Les rives latérales et contre maçonnerie	Les
3 faîtages à sec et maçonnés	
4 Les arêtiers à sec et maçonnés	
5. Les platelages	
6. Les noues	
7. Evaluation sommative.	
ZINGUERIE	70H
1. Façonnage noue métallique encaissé	
2. Façonnage abergement de cheminée	
3 Façonnage couloir en zinc	
4. Façonnage rive	
5. Evaluation sommative.	

Le programme se déroulera sur 7 semaines de formation (245H).

Compétences étudiées

Compétences étudiées

- ▶ **S'informer:**
Collecter des données, décoder des documents, consigner des informations.
- ▶ **Traiter et décider:**
Vérifier la faisabilité, choisir une solution technologique, élaborer des documents, choisir des outils, élaborer une méthode d'intervention, vérifier des informations.
- ▶ **Réaliser:**
Organiser le poste de travail (équipements, conditions, stockage), assurer les protections (structure, matériels, maintenance, dispositifs de protection), mettre en œuvre (manipuler, façonner, tracer etc.), entretenir et réparer, vérifier la conformité, transmettre des informations.

Moyens pédagogiques

- ▶ Plateaux techniques
- ▶ Salles de cours
- ▶ Supports pédagogiques

Modalités d'évaluation.

Plusieurs évaluations sont réalisées tout au long de la formation afin que l'apprenant puisse évaluer sa progression. Les situations d'évaluation peuvent être de plusieurs types :

- QCM.
- Etude de cas.
- Présentation orale.
- Travaux pratiques.
- Mise en situation reconstituée.
- Kahoot

Formation sur mesure zinguerie

Prérequis : Pratique de la couverture depuis un an dans son activité prof.

Accueil de l'apprenant

L'apprenant devra exécuter une évaluation dès son arrivée afin de pouvoir établir un diagnostic.

Programme

INITIATION SOUDURE ZINC70H

1. Présentation du matériel de zinguerie (fers à souder, cisailles ..)
2. Normes et précautions avant soudure
3. Soudure à plat de deux feuilles de zinc
4. Soudures obliques de deux feuilles de zinc
5. Soudures verticales de deux feuilles de zinc
6. Façonnage d'une pièce en zinc assemblée par les 3 types de soudures
7. Entretien du matériel de soudure
8. **Evaluation sommative.**

GOUTTIÈRES ET ENTOURAGE DE CHEMINÉE.....10SH

1. Identifier les différentes techniques de soudure (postures)
2. Travail sur feuilles de zinc - cuivre et inox suivant la demande
3. Identifier les accessoires d'évacuation d'eaux pluviales et leurs sections
4. Poser les évacuations d'eaux pluviales et les pieds de chute
5. Appliquer les consignes de sécurité et utiliser les EPI requis
6. **Evaluation sommative.**

CHÉNEAUX140H

1. Concevoir et réaliser la fonçure d'un chéneau métallique
2. Prendre les mesures et façonnner le chéneau métallique
3. Poser le chéneau, les pièces et accessoires métalliques
4. **Evaluation sommative.**

Le programme se déroulera sur 9 semaines de formation (315H).

Compétences étudiées

Compétences étudiées

- ▶ **S'informer:**
Collecter des données, décoder des documents, consigner des informations.
- ▶ **Traiter et décider:**
Vérifier la faisabilité, choisir une solution technologique, élaborer des documents, choisir des outils, élaborer une méthode d'intervention, vérifier des informations.
- ▶ **Réaliser:**
Organiser le poste de travail (équipements, conditions, stockage), assurer les protections (structure, matériels, maintenance, dispositifs de protection), mettre en œuvre (manipuler, façonner, tracer etc.), entretenir et réparer, vérifier la conformité, transmettre des informations.

Moyens pédagogiques

- ▶ Plateaux techniques
- ▶ Salles de cours
- ▶ Supports pédagogiques

Modalités d'évaluation.

Plusieurs évaluations sont réalisées tout au long de la formation afin que l'apprenant puisse évaluer sa progression. Les situations d'évaluation peuvent être de plusieurs types :

- QCM.
- Etude de cas.
- Présentation orale.
- Travaux pratiques.
- Mise en situation reconstituée.

Formation sur mesure Charpente

Maison ossature bois

Prérequis : Pratique de la charpente depuis un an dans son activité prof.

Programme

INITIATION à la conception et fabrication d'une maison ossature bois 3SH

1. Cour théorique sur les bases de la maison ossature bois :
 - ✓ Historique et famille de maison ossature bois
 - ✓ Les avantages de la maison ossature bois
 - ✓ Supports admissibles
 - ✓ Liaisons étages et toitures
 - ✓ Conception et fabrication des parois verticales
 - ✓ Les revêtements extérieurs
 - ✓ Le levage
2. Normes DTU 31.2
3. Exercices pratiques :
 - ✓ Façonnage d'un mur ossature bois avec ouverture
 - ✓ Façonnage d'angles de mur
4. Cour théorique isolation thermique, phonique et étanchéité a l'air :
 - ✓ Pourquoi isoler son logement
 - ✓ La réglementation thermique
 - ✓ Les différentes solutions pour isoler un bâtiment
 - ✓ La résistance thermique
 - ✓ Le transfert de vapeur d'eau dans une paroi
 - ✓ L'étanchéité a l'air et à l'eau
 - ✓ L'isolation phonique
 - ✓ Application à la maison ossature bois
5. Evaluation formative.

Le programme se déroulera sur 1 semaines de formation {35h}).

Compétences étudiées

Compétences étudiées

- ▶ **S'informer:**
Collecter des données, décoder des documents, consigner des informations.
- ▶ **Traiter et décider:**
Vérifier la faisabilité, choisir une solution technologique, élaborer des documents, choisir des outils, élaborer une méthode d'intervention, vérifier des informations.
- ▶ **Réaliser:**
Organiser le poste de travail (équipements, conditions, stockage), assurer les protections (structure, matériels, maintenance, dispositifs de protection), mettre en œuvre (manipuler, façonner, tracer etc.), entretenir et réparer, vérifier la conformité, transmettre des informations.

Moyens pédagogiques

- ▶ Plateaux techniques
- ▶ Salles de cours
- ▶ Supports pédagogiques

Modalités d'évaluation.

Plusieurs évaluations sont réalisées tout au long de la formation afin que l'apprenant puisse évaluer sa progression. Les situations d'évaluation peuvent être de plusieurs types :

- **QCM.**
- Etude de cas.
- Travaux pratiques.
- Mise en situation reconstituée.

Tarifs

Formations certifiantes et non certifiantes	Apprentissage Constructys Annuel	Apprentissage Constructys à l'heure	Apprentissage OPCO 2I Annuel	Apprentissage OPCO 2I à l'heure	Contrat Pro	Transition Pro	Plan de Développement des Compétences	Contrat Région	Salarié entreprise
Niveau 5									
TP BIM Modeleur du Bâtiment	8 584,00 €	21,46 €	8 584,00 €	21,46 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €	13,00 €	
TP Conducteur de travaux en Bâtiment et en Génie Civil	7 966,00 €	19,92 €	7 966,00 €	19,92 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €		
Niveau 4									
BP Carreleur Chapiste	7 781,00 €	19,45 €	7 781,00 €	19,45 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €		
BP Charpente Bois	7 800,00 €	19,50 €	7 800,00 €	19,50 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €		
BP Maçon	7 038,00 €	17,60 €	7 038,00 €	17,60 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €		
BP Menuisier	7 472,00 €	18,68 €	7 472,00 €	18,68 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €		
TP Peinture Décoration	8 466,00 €	21,17 €	8 466,00 €	21,17 €	15,00 €	32,94 €	30,00 €		
Niveau									
CAP Carreleur Chapiste	6 986,00 €	7,47	6 986,00 €	7,47	15,00	32,94 €	30,00 €		
CAP Charpente Bois	420,00	8,55	420,00	8,55	15,00	32,94 €	30,00 €		
CAP Maçon	995,00	14,99	995,00	14,99	15,00	32,94 €	30,00 €		
CAP Menuisier Fabricant	,00	6,28	,00	6,28	15,00	32,94 €	30,00 €		
CAP Peintre	6 868,00 €	7,1	6 868,00 €	7,1	15,00	32,94 €	30,00 €		
TP Carreleur Chapiste	563,00	3,91	563,00	3,91	15,00	32,94 €	30,00 €	11,00	
TP Charpentier Bois	140,00	7,85	140,00	7,85	15,00	32,94 €	30,00 €	11,00	
TP Couvreur Zingueur	0,00	7,28	0,00	7,28	15,00	32,94 €	30,00 €	11,00	
TP Maçon	554,00	6,39	554,00	6,39	15,00	32,94 €	30,00 €	11,00	
TP Menuisier Fabrication Bois & Dérivés	0,00	6,53	0,00	6,53	15,00	32,94 €	30,00 €	11,00	
TP Peintre en bâtiment	6 299,00 €	5,75	6 299,00 €	5,75	15,00	32,94 €	30,00 €	11,00	
Perfectionnement (charpentier-couvreur-zingueur)									30,00 €

Ed 07-2023



Conditions générales de vente de la Fédération Compagnonnique Régionale d'AGEN

PÔLE FORMATION CONTINUE

Toute commande de prestation à La Fédération Compagnonnique Régionale d'Agen est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature par le Client d'un des documents prévus à l'article 1 emporte de plein droit son adhésion.

ARTICLE 1 – L'ACHAT DE FORMATION

La commande d'une ou plusieurs prestations par le Client à la Fédération Compagnonnique Régionale d'Agen (FCR d'Agen) prend l'une des formes contractuelles suivantes :

- Un devis préalable de la FCR d'Agen
- Une convention de formation professionnelle
- Un contrat de formation

La conclusion d'une convention professionnelle est dans tous les cas obligatoire pour l'organisation de prestation ci-dessous :

- Action de validation des acquis de l'expérience
- Action de formation professionnelle
- Contrat de professionnalisation
- Attestation de fin de formation

Si le Client prétend imputer les sommes versées à la FCR d'Agen sur sa participation au développement de la formation professionnelle continue, le bon de commande ou la convention de formation professionnelle comporte les mentions édictées par l'article L.920-1 du Code du Travail : intitulé et nature de l'action de formation, durée, effectif, modalités de déroulement, sanction et prix de l'action. Outre les mentions légales, figurent sur le document contractuel le nom ou raison sociale du Client, son n° SIRET, sa domiciliation, ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (tél, email, télécopie). Si au moment de la passation de commande le ou les noms des participants ne sont pas connus par le Client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à la FCR d'Agen dans les 15 jours précédents le démarrage des actions. L'acte d'achat est réputé définitivement réalisé dès lors que le document contractuel est signé par les parties concernées. Chacun des cocontractants est destinataire d'un des exemplaires de ce document original.

Les modifications en cours d'exécution de la prestation ayant fait l'objet d'un accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel. La FCR d'Agen effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec les concours d'autres organismes avec lequel elle aura passé des contrats de sous-traitance.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

Le contrat n'est formé qu'au moment de la confirmation écrite de la commande par le Client. Celui-ci ne peut pas apporter de modification à sa commande initiale sans l'accord préalable et écrit de la FCR d'Agen.

ARTICLE 3 – PRIX

Les prix de prestation de la FCR d'Agen, formation en présentiel font référence aux stipulations contractuelles. Sauf dans les propositions ou conditions particulières. Le prix de chaque prestation de services intègre des frais de matériel pédagogique, l'utilisation des salles et /ou atelier de formations. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du Client, et facturé en sus.

ARTICLE 4 - PAIEMENT

La facture de formation en présentiel est établie en fin de formation sauf dispositions contraires inscrites dans la convention. Le règlement doit être effectué dans un délai de 30 jours et sans escompte par tout moyen à la convenance du Client. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard qui sont calculés du point de départ lesquelles sont égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Appliquée aux sommes restant dues. La facturation des pénalités de retard et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement ont lieu au moment de la réception du règlement. Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou autre organisme financier, il doit dans tous les cas :

- Déposer une demande de financement avant le début des prestations.
- Fournir les justificatifs de la prise en charge financière accordée.
- Répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur et renvoyer les documents permettant un suivi régulier du dossier.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part de l'OPCO, le Client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la formation, conformément aux dispositions du Code du Travail. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, la FCR d'Agen facturera au Client les sommes qu'il a réellement dépensées ou engagées, étant rappelé que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATION DES PRESTATIONS

La FCR d'Agen s'engage à fournir, sur simple demande, tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L.991-4 du Code du Travail. A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, elle s'engage à rembourser les sommes indûment perçues en application des dispositions de l'article L.991-6 du même Code.

ARTICLE 6 – RESILIATION ET SANCTION

Le défaut de paiement d'une quelconque des échéances contractuellement prévues ouvre le droit à la FCR d'Agen de résilier de plein droit la convention ou le contrat passé avec le Client après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet sous un délai de 15 jours. Toutes les factures sont dues par le Client au prorata des prestations fournies assorties, le cas échéant, des pénalités de retard convenues entre les parties. En cas de manquement aux obligations soucrites, la partie créancière de l'obligation inexécutée doit mettre en demeure la partie défaillante de remédier à la situation. La mise en demeure restée sans effet ouvre le droit à la partie demanderesse de résilier la convention ou le contrat en cause. La réalisation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de 15 jours. Les demandes de résiliation pour tout autre motif doivent être adressées par lettre recommandé avec accusé de réception et sont considérées comme effectives à l'expiration d'un délai de 2 mois suivants sa date de réception. Toute résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des factures émises par la FCR d'Agen et ce, sans préjudice des dommages et intérêts que la partie lésée serait en droit de réclamer.

ARTICLE 7 – ANNULATION, REPORT OU ABANDON

Toute annulation et/ou abandon de prestation de formation Présentiel doit être notifiée par le Client à FCR d'Agen par écrit (lettre, courrier, télécopie). En cas d'annulation par le Client sans motif, ou pour des motifs qui lui sont propres, à moins de 15 jours francs avec le commencement des prestations, la FCR d'Agen facturera des droits d'annulation représentant 50% du montant total de la convention. En cas d'annulation tardive par le Client, moins de 7 jours francs avant le début des prestations ou de non-présentation du participant le jour et l'heure fixés par la FCR d'Agen, les droits d'annulation représenteront 80% du prix des prestations annulées. En cas d'annulation résultant des grèves affectant les réseaux de transport ou d'intempéries, il est convenu entre la FCR d'Agen et le Client que la ou les sessions annulées seront reportées à une date ultérieure arrêtée d'un commun accord et

qu'aucune indemnité ne sera versée de part et d'autre. En cas d'abandon définitif de la formation en présentiel par le Client en cours de formation, il est expressément reconnu que les frais d'inscription seront intégralement dus à la FCR d'Agen. Les frais d'inscription déjà réglés ne seront pas remboursés.

Pour le cas où les prestations seraient reportées, le Client est informé par écrit du report de ces prestations sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.



ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA FEDERATION COMPAGNONNIQUE REGIONALE D'AGEN

L'obligation souscrite par la FCR d'Agen dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du Client et de son personnel sont propriété de la FCR d'Agen ou de ses donneurs de licence. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour le client que pour ses salariés (le cas échéant) sous peine de poursuites judiciaires.

ARTICLE 10 - LITIGES

Pour tout litige relatif à l'exécution de la convention ou du contrat, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant les tribunaux de l'ordre judiciaire du ressort de la FCR d'Agen seront seuls compétents.

ARTICLE 11 – MEDIATION

En cas de réclamation, le Client doit s'adresser à la FCR d'Agen.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE

La FCR d'Agen et le Client s'engagent à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de leur personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature qui leur sont communiquées comme telles par l'autre partie pendant l'exécution d'une prestation de services.

Le Client s'engage à considérer comme confidentiels les documents, logiciels et méthodes, propriété de la FCR d'Agen, qui pourront être utilisés pour l'exécution d'une prestation de services.

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes CGV sont valables pour la durée de la prestation de formation. La FCR d'Agen se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Les présentes CGV sont divisibles. La nullité éventuelle d'une de ces conditions n'affecte pas la validité des autres, à condition que la disposition annulée n'ait pas été considérée par les parties comme substantielle et déterminante et que l'équilibre général des accords contractuels soit sauvégardé. La FCR d'Agen et le stagiaire devront si possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des accords contractuels. En cas de divergence entre les présentes CGV et les conditions particulières proposées par la FCR d'Agen, les conditions particulières prévaudront sur les présentes CGV.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE

Les conditions générales de vente et tous les rapports de la FCR d'Agen relèvent de la Loi française.

A , le

Signature du Client :



**Compagnons
du Tour de France**
FÉDÉRATION COMPAGNONNIQUE

**CENTRE DE FORMATION &
CFA DES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE - AGEN**

6 rue Jean-Baptiste Pérès - 47000 AGEN - 05.53.66.66.34

MAIL : agen@compagnonsdutourdefrance.org

SITE INTERNET : www.compagnonsdutourdefrance.org

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/fcmb.agen>

